



**CAMPAGNE NATIONALE SUR LE TCA ET LA
CONVENTION DE LA CEDEAO SUR LES ALPC**

OXFAM GB – RASALAO-CI

**RAPPORT D'ACTIVITES
A MI-PARCOURS**

Sommaire	Pages
I- Introduction	2
II- Contexte	2
III- Objectifs	3
IV- Programmation des activités	3
V- Contraintes	7
VI- Déroulement des activités à mi parcours	8
VII- Résultats	13
VIII- Recommandations	14
IX- Conclusion	15

I - Introduction

Poursuivant son action de lutte contre la prolifération illicite et la circulation des ALPC en Côte d'Ivoire, le RASALAO-CI a sollicité et obtenu l'appui financier de OXFAM-GB en vue de réaliser son programme d'activités conformément à ses objectifs.

La subvention ainsi accordée permettra au RASALAO-CI de mettre en œuvre, en Côte d'Ivoire, une campagne de sensibilisation et de formation relative au traité sur le commerce des armes (TCA) et la Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes (ALPC).

II - Contexte

Le présent rapport à mi-parcours intervient dans le cadre de la réalisation de la Campagne nationale de sensibilisation et de formation du RASALAO-CI sur le TCA et la Convention de la CEDEAO sur les ALPC.

En effet, dans son communiqué de presse N° 02 / 04 / 08 / PR (du 22 février 2008) relatif à la ratification de la convention de la CEDEAO sur les armes légères par la Côte d'Ivoire, le Comité Exécutif du RASALAO-CI notait avec satisfaction l'adoption par le gouvernement ivoirien, en conseil des ministres, d'un projet de loi de ratification de la convention de la CEDEAO et félicitait le Président de la république ainsi que le gouvernement pour cette heureuse initiative tout en les exhortant à saisir sans délai le parlement aux fins d'adoption dudit projet de loi de ratification et à prendre les mesures en vue du dépôt de l'instrument de ratification de la Côte d'Ivoire auprès de la commission de la CEDEAO.

Plusieurs mois après cet acte officiel, la loi de ratification n'est pas encore adoptée, empêchant ainsi toute ratification de ladite convention en dépit de la saisine régulière du parlement par le gouvernement ivoirien conformément aux règles en vigueur.

Par ailleurs, la société civile n'a pas toujours pleinement joué son rôle en ce qui concerne le lobbying, le plaidoyer et la sensibilisation dans un environnement marqué par la prolifération et la circulation illicite des ALPC. En outre, la problématique du contrôle global des armes a aussi retenu l'attention du RASALAO-CI dans une perspective de formation et de sensibilisation de la

société civile et des acteurs politiques ivoiriens en vue d'une évolution positive du processus en cours au sein de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Toutes ces raisons en conduisent le RASALAO-CI à solliciter et obtenir le financement de OXFAM-GB pour la mise en œuvre d'une campagne nationale de sensibilisation et de formation sur le TCA et la Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes.

III - Objectifs

Les objectifs de la campagne nationale sont les suivants :

- renforcer les capacités des OSC sur la problématique de la prolifération et la circulation illicite des ALPC ;
- former les OSC sur la convention de la CEDEAO sur les ALPC ;
- informer et impliquer la société civile au débat sur le TCA dont le processus est en cours ;
- élaborer une stratégie d'action de la société civile pour la ratification de la convention de la CEDEAO par la Côte d'Ivoire ;
- engager un débat entre les OSC sur le TCA et la Convention de la CEDEAO sur les ALPC,
- Faire du lobbying et du plaidoyer auprès des autorités politiques et administratives ivoiriennes relativement au TCA et à la convention de la CEDEAO sur les ALPC.

IV- Programmation des activités à mi-parcours

La programmation des activités à mi-parcours prévoyait :

- L'organisation d'une conférence de presse qui avait pour thème : « Information sur la TCA et la convention de CEDEAO sur les ALPC » ;
- La tenue d'un atelier de formation sur le TCA et la convention de la CEDEAO sur les ALPC ;
- Des audiences auprès d'autorités politiques et administratives ivoiriennes,

PROGRAMME GENERAL DES ACTIVITES A MI-PARCOURS

JOUR	HEURES	ACTIVITES	LIEU
10 Juillet	10H-13H	Conférence de presse	Siège de domiciliation du RASALAO-CI sis à Abidjan Cocody-les-Deux-Plateaux
16-17 Juillet		Mission exploratoire pour l'atelier de formation	Yamoussoukro
29-30 Juillet		Atelier de formation	Hôtel rocher, Yamoussoukro

CHRONOGRAMME DE LA CONFERENCE DE PRESSE

Horaires	Activité de programme	Responsable
10h00-10h30	Arrivée et Installation	Service d'accueil
10h30-11h30	Déclaration liminaire du RASALAO-CI sur le TCA et la Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre	Secrétaire à la Communication
11h30-13h00	Echanges et débats avec la presse	Modérateur
13h00	Fin Conférence	

CHRONOGRAMME DE LA MISSION EXPLORATOIRE

Heure	Activités	Intervenant	Observations
Jour 1 : 16 Juillet 2008			
09h00	Départ d'Abidjan pour Yamoussoukro	Délégué RASALAO-CI : M KONAN Albert, membre du Comité Exécutif du RASALAO-CI	
13h00	Arrivée et installation à Yamoussoukro	Délégué RASALAO-CI : M KONAN Albert, membre du Comité Exécutif du RASALAO-CI	
13h-14h	Rencontre avec des représentants des OSC locales	Responsables OSC rencontrées et M KONAN Albert	
15h-16h	Début des contacts et démarches prospectives	M KONAN Albert et personnes rencontrées	
18h-20h	Rencontre et séance de travail avec le chef de la division des droits de l'Homme de Yamoussoukro	Chef du Bureau régional de la Division des droits de l'Homme à Yamoussoukro (BR-DDH-Y) et M KONAN Albert	
20h-22h	Suite des contacts et démarches prospectives	M KONAN Albert et personnes rencontrées	
Jour 2 : 17 Juillet 2008			
08h-10h	Suite et fin des démarches prospectives	M KONAN Albert et personnes rencontrées	
10h	Départ de Yamoussoukro pour Abidjan	M KONAN Albert	

CHRONOGRAMME DE L'ATELIER DE FORMATION

Heure	Activités	Intervenant	Observations
Jour 1 : 29 Juillet 2008			
11H-11H30	Arrivée et Installation de la délégation du RASALAO-CI	RASALAO-CI	Logement à l'Hôtel le Rocher pour la durée du séjour
11H40-12H30	Débriefing	RASALAO-CI/BR-DDH-Y	
Cérémonie d'ouverture atelier			
15H-15H30	Mise en place des invités	Service d'accueil	Hôtel Le Rocher

15H30-16H	Allocutions	Personnalités et organisateurs	
16H30-16H50	Communication 1	Communicateur 1 PNUD (M Ely DIENG)	Thème : L'adoption d'un TCA et le contrôle des armes : rêve ou réalité ?
16H50-17H30	Débats	Modérateur 1	
17H30-17H50	Communication 2	Communicateur 2 RASALAO-CI (M Albert KONAN)	Thème : Présentation de la convention de la CEDEAO sur les ALPC
17H50-18H30	Débats	Modérateur 2	
18H30	Cocktail, Fin jour 1		
Jour 2 : 30 Juillet 2008			
Heure	Activités	Intervenant	Observations
8H-8H30	Mise en place séminaristes	Service d'accueil	Hôtel Le Rocher
8H30-8H40	Rapport Jour 1	Rapporteur général	
8H40-9H00	Communication 3	Communicateur 3 ONUCI (Mme Saoudatou FOUSSENY)	Thème : L'impact de la circulation illicite des armes légères et de petits calibres (ALPC) sur les droits humains en période de crise : cas de Yamoussoukro
9H00-9H40	Débats	Modérateur 3	
9H40-9H45	Constitution des ateliers	Comité d'organisation	
Travaux en ateliers			
9H45-10H45	Atelier 1	Séminaristes, experts	Thème : Modalités de soutien de la société civile ivoirienne à la l'adoption d'un TCA
	Atelier 2	Séminaristes, experts	Thème : Stratégies de mobilisation pour la ratification par la Côte d'Ivoire de la convention de la CEDEAO sur les armes légères ?
10H45-11H05	Pause café	Séminaristes, experts	
Débats en plénière			
11H05-11H20	Rapport atelier 1	Rapporteur atelier 1	
11H20-12H00	Débats	Modérateur 4	
12H00-12H10	Rapport Atelier 2	Rapporteur atelier 2	
12H10-	Débats	Modérateur 5	

12H50			
Pause et rapport atelier de formation			
13H00-13H10	Lecture Rapport final de l'atelier	Rapporteur général	
13H10-13H40	Débats	Modérateur 6	
13H40	Déjeuner	Séminaristes, experts	
Cérémonie de clôture			
14H-14H30	Diverses allocutions	Autorités et responsables des OSC participantes	
14H30-14H40	Discours de clôture	RASALAO-CI	Lu par Mme Albertine IPOU, Vice-présidente du Comité Exécutif
15H00	Départ de la délégation RASALAO-CI pour Abidjan	Délégation RASALAO-CI	

V - Contraintes

Les contraintes rencontrées par le RASALAO-CI dans la mise en œuvre des activités sus-énumérées sont les suivantes.

D'abord, on peut noter les reports successifs de l'examen et l'adoption du projet de loi de ratification de la convention soumis au parlement par le gouvernement ivoirien depuis le mois de février 2008. Cette situation a contribué à créer un manque d'engagement contraignant de la Côte d'Ivoire à l'égard des dispositions de la convention de même que la réticence de certaines autorités et administrations ivoiriennes à l'égard des activités du RASALAO-CI.

Ensuite, la domiciliation du RASALAO-CI au siège du Mouvement Ivoiriens des Droits Humains (MIDH). Cette situation a constitué une contrainte majeure dans la mesure où cette mesure provisoire de localisation ne permet pas au RASALAO-CI de disposer de bureaux et autres espaces de travail de même que l'équipement et le personnels nécessaires pour son plein fonctionnement et partant son efficacité opérationnelle. Par ailleurs, la coordination des activités et la indisponibilité des salles de travail découlant de cette situation ont également été des contraintes avérées.

En outre, la période d'exécution à mi-parcours du projet à coïncider avec des troubles sociaux liées notamment à des grèves des consommateurs et des professionnels du transport public en guise de protestation contre l'augmentation des prix du carburant à la pompe. Ces mouvements de contestation ont eu des conséquences sur la mobilité des personnes et se sont manifestés par une augmentation excessive des coûts du transport et autres produits de grande

utilisation, aggravant ainsi l'inflation qui avait un niveau déjà élevé. Dans ce même temps, les difficultés de déplacement pouvaient être de nature à compromettre le respect des échéances et des résultats attendus.

Dans ce contexte, le RASALAO-CI, a dû développer une politique de communication adaptée en mettant l'accent sur la sensibilisation de l'opinion et des autorités ivoiriennes sur le bien fondé et la pertinence de la convention de la CEDEAO. Dans cette action, la presse a été un atout précieux et efficace. La contrainte liée aux locaux, a trouvé sa solution dans la délocalisation de certaines réunions de Comité Exécutif et leur tenue hors du siège de domiciliation. Enfin, les contraintes de transport ont été réglées par des locations de véhicules pour les missions hors d'Abidjan. Ces mesures ont permis de préparer convenablement les différentes activités programmées et de les mettre en œuvre tout en conservant leurs effets multiplicateurs.

VI - Déroulement des activités à mi parcours

10 Juillet 2008 : Conférence de presse

La conférence avait pour thème : « **Information sur le TCA et la convention de la CEDEAO sur la circulation des armes légères et de petit calibre.** » Celle-ci s'est déroulée au siège de domiciliation du RASALAO-CI et a été prononcée par Monsieur Albert KONAN, Secrétaire à la Communication du Comité Exécutif du RASALAO-CI.

En plus de la radio et de la télévision nationales, des organes des presses écrites étaient présentes : Fraternité-Matin, Nord Sud Quotidien, L'Inter, Le Quotidien, Notre Voie, Soir Info.

Outre la présidente et les membres du comité Exécutif du RASALAO-CI, étaient également présents de nombreux responsables d'OSC membres du RASALAO-CI et d'autres organisations représentatives de la société civile ivoirienne.

La Conférence s'est déroulé sous la forme de la présentation deux déclarations du RASALAO-CI (l'une relative aux TCA et l'autre portant sur la Convention de la CEDEAO). A ensuite suivi, une phase de questions et d'échanges qui ont permis des débats et discussions entre le conférencier et les participants à la conférence.

Du 16 au 17 Juillet 2008 : Mission exploratoire pour l'atelier de formation des OSC à Yamoussoukro

La mission a eu lieu du 16 au 17 juillet 2008. Celle-ci a quitté Abidjan le mardi 16 juillet 2008. En effet, compte tenu de la brusque survenue de la grève des transporteurs, la mission n'avait pu partir le lundi comme initialement convenu avec les contacts locaux. Par ailleurs, la grève qui était prévue pour durer toute la semaine menaçait le bon déroulement de ladite mission et par conséquent la réussite de l'atelier du RASALAO-CI à l'intention des OSC de Yamoussoukro dont la date était déjà fixée.

Le Secrétaire à la communication, chargé de conduire la mission fut donc contraint de trouver une solution idoine qui garantirait le bon déroulement de la mission exploratoire et préserver les chances de réussir l'organisation de l'atelier de Yamoussoukro. Il dû donc négocier la location d'un véhicule du fait de l'arrêt total de travail des moyens de transport en commun entre Abidjan et Yamoussoukro.

Cette initiative permis la réalisation de la prospection avec de sévères contraintes de célérité et de délai du fait de l'insuffisance des fonds alloués et des résultats attendus.

Les principales activités réalisées sont les suivantes :

- rencontres et séances de travail avec des délégués des OSC ;
- rencontre et séances de travail avec le chef du Bureau Régional de la Division des Droits de l'Homme de l'opération des nations unies en Côte d'Ivoire (ONUSI) à Yamoussoukro (BR-DDH-Y) ;
- diverses rencontres et recherches de salle et autres commodités.

A. Rencontres et séances de travail avec des délégués des OSC

La mission exploratoire a commencé avec la mobilisation de quelques leaders locaux de la société civile. L'objectif était de leur expliquer les objectifs de l'atelier projeté et obtenir leur adhésion et implication pour son organisation satisfaisante.

Les explications nécessaires apportées, une séance de travail leur succéda. Celle-ci a permis d'identifier les OSC les plus actives et susceptibles de répercuter

pertinemment la formation. Ainsi, la liste desdites OSC fut établie avec la détermination du nombre de délégués.

Les OSC retenues sont les suivantes :

- le MIDH, l'APDH et la LIDHO, 03 délégués chacun ;
- l'OPDH, 02 délégués ;
- le RIFA, l'ASAPSU, le RCB, 01 délégué chacun en tant qu'organisations de femmes ou dirigée par des femmes ;
- le Parlement des Jeunes, le Parlement des Jeunes, la JPAD, 01 délégué chacun en tant qu'organisations de jeunes ;
- le syndicat local des transporteurs, l'organisation locale des feronniers, 01 délégué chacun en tant qu'organisations professionnelles locales souvent exposées aux conséquences des ALPC ou liées à leurs circulations.

La séance de travail avec les OSC a aussi permis de dresser la liste des correspondants locaux de presse à inviter. Ainsi, les organes suivants ont été listés : Fraternité matin, Nord Sud Quotidien, Le Quotidien, L'inter, AIP. Par ailleurs, il a été suggéré qu'une copie du communiqué de presse de l'atelier soit transmise à l'AFP pour exploitation.

Enfin, les OSC ont réaffirmé leur volonté de participer activement à l'atelier de formation à leur intention tout en souhaitant qu'il puisse se tenir en plein centre de Yamoussoukro contrairement à la proposition de le tenir dans les locaux de l'ONUCI qui sont jugés excentrés et difficiles d'accès.

B. Rencontre et séance de travail avec le chef du Bureau Régional de la Division des Droits de l'Homme à Yamoussoukro (BR-DDH-Y)

La séance de travail avec le chef du BR-DDH-Y avait pour objectif de discuter les termes d'un partenariat avec RASALAO-CI et des modalités pratiques d'organisation de l'atelier de formation des OSC.

Le Secrétaire à la communication agissant par délégation Président du Comité Exécutif a donc exposé les termes du partenariat proposé par le RASALAO-CI au Bureau régional. Ces propos ont porté sur les points suivants :

- la possibilité pour les deux entités de collaborer et partager des expertises et d'agir en synergie ;
- la volonté de RASALAO-CI de co-organiser l'atelier avec le BR-DDH-Y dans les locaux de l'ONUCI ;

- la demande d'appui logistique et matériel du BR-DDH-Y au RASALAO-CI dans le cadre de l'atelier projeté ;
- la demande de présentation d'une communication sur le TCA par le BR-DDH-Y
- la collaboration du BR-DDH-Y pour l'identification des OSC et autres invités pouvant prendre part à l'atelier.

En réponse, le Chef du BR-DDH-CI a exprimé sa satisfaction pour la sollicitation adressée à sa structure et donné son accord de principe pour un partenariat avec le RASALAO-CI.

Toutefois, ce dernier a fait remarquer que son bureau ne pourra pas assumer de charges financières compte tenu de l'épuisement de son budget. Une telle possibilité ne pouvant être envisagée que dans le cadre de la prévision de Juillet à décembre 2008. De plus, il a dit son regret concernant la salle de conférence de l'ONUCCI, car celle-ci ne serait pas disponible pour la période de l'atelier. Il a donc conseillé qu'une salle appropriée soit recherchée pour accueillir l'atelier.

En revanche, le BR-DDH-Y est disponible pour les autres sollicitations. Ainsi le BR-DDH-Y :

- mettra sa liste actualisée d'OSC à la disposition du RASALAO-CI ;
- est disponible pour prononcer une communication pourvu que celle-ci intègre les droits humains à la question des ALPC. Une proposition a été faite par le Secrétaire à la communication et qui a été entérinée par le chef du BR-DDH-CI ;
- a proposé une liste supplémentaire de participants et d'invités dont : le FNUAP, le PNUD, l'UNPOL, la section DDR de l'ONUCCI, le PIO, le Préfet de police de Yamoussoukro, le commandant de la 3^e légion de gendarmerie. De plus, il souhaite que le CCI, le Préfet de police et le Commandant de la 3^e légion de gendarmerie désignent leur représentant pour prendre part aux travaux en ateliers.

C. Diverses rencontres et recherches de salle et autres commodités

Cette activité avait pour objectifs de rechercher les commodités et négocier des salles, lieu de séjour et autres commodités pour le bon déroulement de l'atelier. Pour la réussite des contacts été pris avec plusieurs lieux de séjour et de restauration offrant des prix supportables par le budget de l'atelier. Après avoir discuté avec plusieurs responsables de l'hôtellerie et de la restauration, l'offre faite par le complexe le Rocher m'a semblé la plus bénéfique pour le

RASALAO-CI en ce sens que seul ce complexe permettait d'organiser l'atelier dans un cadre où il disposera de salle équipées pour travaux en plénière et pour travaux en ateliers, salle de séjour, et restauration sur place le tout à un prix dans les limites du budget prévisionnel.

Du 29 au 30 Juillet 2008 : Tenue de l'atelier de formation des OSC à Yamoussoukro

Cet atelier qui était organisé à l'intention des organisations de la société civile avait pour objectifs de :

- renforcer les capacités desdits acteurs sur la problématique de la prolifération et de la circulation illicite des armes légères ;
- initier lesdits acteurs à la convention régissant ledit phénomène au niveau de la CEDEAO ;
- impliquer la société civile au débat sur le traité sur le Commerce des armes ;
- élaborer une stratégie d'action de la société civile pour la ratification de la convention de la CEDEAO par la Côte d'Ivoire.

Etaient présents, des représentants des autorités administratives (gouverneur du district, préfet de police, commandant du Centre de Commandement Intégré, commandant de la 3^e légion de gendarmerie), des représentants d'organes du système des nations unies (PNUD, DDR ONUCI, BR-DDH-Y), des représentants d'environ douze (12) OSC locales ainsi divers organes de presse et de communication : Fraternité-Matin, Nord Sud Quotidien, l'Agence Ivoirienne de Presse (AIP), l'Agence Africaine de Presse (APA), L'Inter, Le Quotidien, Public Information Office (PIO) de l'ONUICI à Yamoussoukro.

Le programme dudit atelier prévoyait :

- la présentation de trois communications :
 1. *l'adoption d'un TCA et le contrôle des armes : rêve ou réalité ?* par Monsieur Ely DIENG, du bureau du PNUD de Yamoussoukro ;
 2. *Présentation de la convention de la CEDEAO sur les ALPC,* par Monsieur Albert KONAN, Membre du Comité Exécutif du RASALAO-CI ;

3. *L'impact de la circulation illicite des armes légères et de petits calibres (ALPC) sur les droits humains en période de crise : cas de Yamoussoukro*, par Mme Saoudatou FOUSSENY, du Bureau régional de la Division des droits de l'Homme de l'ONUCI à Yamoussoukro (BR-DDH-Y.)

- des travaux au sein de deux ateliers constitués de personnes ressources provenant du RASALAO-CI, du BR-DDH-Y, de la section désarmement démobilisation et réintégration (DDR) de l'ONUCI à Yamoussoukro de même que les délégués des OSC, de la police et de l'armée représentée par le Centre de Commandement Intégré (CCI). Les ateliers portaient sur les thèmes suivants :
 1. *Modalités de soutien de la société civile ivoirienne à l'adoption d'un TCA ;*
 2. *Stratégies de mobilisation pour la ratification par la Côte d'Ivoire de la convention de la CEDEAO sur les armes légères ?*

La journée du 29 Juillet a été marquée par la cérémonie d'ouverture et la présentation de deux communications. Ainsi, après le discours d'ouverture prononcé par Mme Albertine IPOU, Vice-président du Comité Exécutif du RASALAO-CI, Messieurs Ely DIENG et Albert KONAN ont successivement présenté leur communication qui ont été suivies de riches échanges et contributions des participants.

La journée du 30 Juillet a quant à elle permis la présentation de la troisième communication par Madame Saoudatou FOUSSENY. Ensuite, a suivi la constitution de deux groupes et le déroulement des travaux en ateliers auxquels a succédé la lecture des rapports d'ateliers, leurs discussion et adoption en plénière.

Au terme des travaux, les suivantes recommandations ont été adoptées par l'Atelier :

- les séminaristes exhortent le RASALAO-CI à organiser plus souvent des activités de formation à l'intention des OSC ;
- les OSC participantes s'engagent à être des relais actifs de la lutte contre les ALPC ;
- les OSC invitent l'Etat de Côte d'Ivoire à prendre les mesures idoines en vue de ratifier dans les plus brefs délais la convention de la CEDEAO sur les ALPC qui est un véritable instrument d'intégration sous-régionale ;

- les OSC invitent, en outre, l'Etat de Côte d'Ivoire à régulariser le statut juridique de la commission nationale sur les ALPC et à la doter des moyens indispensables à son fonctionnement ;
- les OSC exhortent l'ensemble des médias, y compris les médias publics à accorder une ample couverture aux actions du RASALAO-CI, en vue d'accroître l'effet des activités de sensibilisation des populations sur les méfaits de la détention, du transport et de l'utilisation illicite des ALPC ;
- les OSC proposent que le RASALAO-CI soit membre de la commission nationale sur les ALPC afin de lui apporter son expertise et renforcer son efficacité ;
- les OSC encouragent l'Etat de Côte d'Ivoire à prendre une part déterminante et à peser de tout son poids pour l'élaboration et l'adoption d'un TCA lors de la session de l'Assemblée générale des Nations unies en décembre 2008.

VII - Résultats

Les activités à mi-parcours ont permis d'obtenir les résultats suivants :

- formation et renforcement des capacités des membres de RASALAO-CI sur le TCA et la Convention de la CEDEAO sur les ALPC ;
- information et formation de représentants de la presse, de la police, de l'armée et des OSC sur le TCA et Convention de la CEDEAO sur les ALPC ;
- création d'un réseau opérationnel de la société civile pour la sensibilisation, le lobbying et le plaidoyer en faveur du TCA et la Convention de la CEDEAO sur les ALPC ;
- sensibilisation de l'opinion nationale sur le TCA et la convention de la CEDEAO sur les ALPC ;
- mise en place d'un réseau de communication dynamique en faveur du TCA et de la convention de la CEDEAO sur les ALPC ;
- accroissement positif de la masse d'activités du RASALAO-CI et de son expertise ;
- mise en place d'un système de relais par les OSC des informations sur TCA et la convention de la CEDEAO sur les ALPC.

VIII - Recommandations

Les recommandations suivantes peuvent être faites en vue d'une plus grande efficacité du RASALAO-CI :

- il importe que le RASALAO-CI poursuive et amplifie son action concernant sur le TCA et la Convention de la CEDEAO sur les ALPC ;
- le RASALAO-CI devrait mettre fin à la domiciliation de son siège et se doter d'un siège autonome disposant de bureaux et d'espaces de travail appropriés avec le personnel nécessaire ;
- le RASALAO-CI doit continuer de former et organiser les OSC, les médias, les autorités politiques et administratives sur le TCA et la Convention de la CEDEAO sur les ALPC ;
- la recherche de partenaires financiers en vue du soutien des programmes de RASALAO-CI. Il souhaite donc poursuivre son partenariat avec OXFAM-GB et plaide auprès de cette institution pour l'octroi de lignes de financement encore plus importantes ;
- le RASALAO-CI invite l'Etat ivoirien à ratifier dans les meilleurs délais la convention de la CEDEAO et à déposer son instrument de ratification auprès de la Commission de la CEDEAO avant la fin de l'année 2008 ;
- le statut légal et opérationnel de commission nationale sur les ALPC doit être régularisé ;
- le RASALAO-CI exhorte l'Etat ivoirien à davantage s'impliquer dans la bonne marche du processus d'élaboration et d'adoption d'un TCA pour le contrôle global des armes ;
- le RASALAO-CI appelle les bailleurs de fonds à davantage s'impliquer et soutenir les OSC actives en faveur du TCA et la Convention de la CEDEAO sur les ALPC.

IX - Conclusion

A mi-parcours de la réalisation de son projet, les remerciements du RASALAO-CI vont à l'endroit des institutions et personnalités suivantes :

- OXFAM-GB pour l'octroi de la subvention qui permet la réalisation des activités décrites dans le présent rapport et la marque de confiance ainsi témoignée dans un environnement difficile et incertain ;
- Le RASALAO régional pour son appui et les opportunités offertes au RASALAO-CI ;
- l'ensemble des ONG membres de RASALAO-CI pour leur pleine implication et leur participation au succès des activités dudit réseau ;
- au PNUD pour sa marque d'attention à l'égard de ses activités et pour avoir autorisé qu'un de ses fonctionnaires présente une communication sur le TCA ;

- le BR-DDH-Y pour son active participation à travers la présentation d'une communication et l'expertise mis à sa disposition. Il remercie également le Public Information Office (PIO), la section Désarmement Démobilisation et Réintégration (DDR) de l'ONUCI à Yamoussoukro ;
- les autorités administratives, policières et militaires de Yamoussoukro qui étaient présentes et/ou représentées à ses activités ;
- l'ensemble des OSC locales de Yamoussoukro sans qui l'atelier n'aurait pas connu le succès enregistré.

Par ailleurs il convient d'ajouter aux actions décrites dans le présent rapport, d'autres qui ont été accomplies par le RASALAO-CI et qui ont précédées l'appui financier de OXFAM-GB :

- lobbying et plaidoyer auprès de diverses autorités nationales. On peut citer notamment le ministre des victimes de la guerre, le président de la commission défense de l'assemblée nationale. On y ajoute plusieurs réunions et séances de travail avec le ministre de l'intégration, le général ADJOUSSOU (président de la commission nationale sur les ALPC) ;
- lobbying et plaidoyer auprès d'institutions internationales, agences des UN, représentations diplomatiques et de structures de coopération bilatérale. On cite notamment le bureau du représentant du facilitateur de l'accord politique de Ouagadougou, le PNUD, les ambassadeurs des USA et d'Espagne
- participation à diverses rencontres et séminaires, tant en Côte d'Ivoire qu'à l'étranger, sur les ALPC ;
- Participation à la cérémonie de la flamme de la paix à Bouaké en 2007 ;
- la tenue de réunion et la mise en œuvre d'activités de coordination dans le cadre des activités ordinaires du Comité Exécutif du RASALAO-CI, etc.

Les réunions cuses décrites ont permis au RASALAO-CI de :

- renforcer ses capacités ;
- de faire plaidoyer auprès des institutions et personnalités rencontrées en vue de la ratification de la convention de la CEDEAO ;
- solliciter l'appui pour une plus grande opérationnalité sur le terrain (à travers l'octroi de subventions ou d'appui institutionnel, car ce Réseau ne bénéficie pas encore de lignes de financement pour des actions d'envergure) ;
- sensibiliser les population et autorités ivoiriennes sur la pertinence de la convention de la CEDEAO.

Aussi, le RASALAO-CI apprécierait de pouvoir bénéficier de l'appui financier et logistique d'un bailleurs de fonds - notamment le PNUD - en vue de donner plus d'allure et de visibilité à ses activités, contribuer plus activement et plus efficacement à lutter contre le phénomène des ALPC, obtenir la ratification de la convention de la CEDEAO par la Côte d'Ivoire, être plus opérationnel sur le terrain.

Fait à Abidjan, le 11 Août 2008.

Pour le RASALAO-CI,
Le Secrétaire à la Communication

Albert KONAN

+225 05 715 469

konan_albert@yahoo.fr